

Cote du document:	<u>EB 2006/89/R.58</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>13 d) v)</u>
Date:	<u>12 décembre 2006</u>
Distribution:	<u>Restreinte</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Cœuvrer pour que les ruraux pauvres
se libèrent de la pauvreté

Mémoire du Président

République du Guatemala

Programme national de développement rural: régions centrale et orientale (Prêt n° 651-GT)

Prorogation du délai de signature de l'accord de prêt

Conseil d'administration — Quatre-vingt-neuvième session
Rome, 12-14 décembre 2006

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

Enrique Murguía Oropeza

Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2341
courriel: e.murguia@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Recommandation d'approbation

Compte tenu du rôle que le présent programme est appelé à jouer dans la stratégie nationale de réduction de la pauvreté rurale telle qu'exprimée par le Gouvernement, il est recommandé au Conseil d'administration d'approuver une prorogation de six mois – jusqu'au 14 juin 2007 – du délai de signature de l'accord de prêt destiné au Programme national de développement rural: régions centrale et orientale.

Mémoire du Président

Programme national de développement rural: régions centrale et orientale (Prêt n° 651-GT)

Prorogation du délai de signature de l'accord de prêt

I. Contexte

1. À sa quatre-vingt-troisième session, en décembre 2004, le Conseil d'administration a approuvé un prêt de 11,35 millions de DTS (équivalent à environ 17,0 millions de USD) au profit de la République du Guatemala à des conditions intermédiaires pour l'aider à financer le Programme national de développement rural: régions centrale et orientale. Le délai de signature de l'accord de prêt expire deux ans après la date d'approbation par le Conseil d'administration (c'est-à-dire le 14 décembre 2006). À cet égard, il est noté que l'accord de prêt n'a pas encore été signé.
2. Ce retard d'explique par la nécessité de modifier l'accord de prêt dans la mesure où le cofinanceur (Fonds de l'OPEP) a ramené sa participation de 15,0 millions de USD à 11,0 millions de USD. Ces changements ont été soumis au Conseil d'administration – pour approbation à sa quatre-vingt-septième session – dans un mémoire du Président reflétant les modifications apportées au programme.
3. Comme suite à ces changements, le Gouvernement du Guatemala a adressé au FIDA une demande officielle de prorogation de six mois, qui doit permettre au Fonds monétaire national et au Congrès de respecter toutes les prescriptions légales internes applicables à la signature de l'accord de prêt.

II. Entrée en vigueur du prêt

4. Depuis septembre 2006, la Division Amérique latine et Caraïbes est en rapport étroit et constant avec les autorités du pays pour leur signifier l'urgente nécessité de signer et de donner effet au prêt, et de mettre en œuvre le programme. La procédure interne d'approbation conduisant à l'officialisation du prêt est bien avancée, mais il faudra encore du temps pour obtenir l'approbation du Fonds monétaire national et du Congrès.